

Annexe IV: Étude d'un cas concret

«Aménagement de panneaux photovoltaïques sur une couverture métallique de local technique existant»

Il est demandé au bureau d'étude de produire une étude de faisabilité et une étude d'avant-projet pour la modification du bardage et de la couverture actuels de l'étage technique de l'immeuble JDE (Rue Belliard n° 99–101 à 1040 Bruxelles). L'aménagement consistera en l'installation de panneaux photovoltaïques. Ce projet devra tenir compte des possibilités existantes sur le marché en termes techniques, technologiques et architecturaux.

Les études devront être accompagnées d'un rapport technique détaillé reprenant l'ensemble des aspects saillants du projet. Pour information, le cas échéant, ce projet pourrait être réalisé dans le cadre de l'exécution du contrat cadre.

Le soumissionnaire joindra à son offre tous les documents et renseignements permettant d'évaluer la valeur qualitative de son offre et son adéquation aux présentes spécifications techniques.

L'évaluation de l'étude se fera conformément aux critères indiqués au cahier des charges dont le présent document constitue une annexe.

Le projet devra tenir compte et intégrer les contraintes suivantes:

- immeuble occupé;
- maintien en fonctionnement des installations techniques présentes sous le bardage et la toiture existants;
- stabilité et surcharges admissibles;
- caractère architectural, notamment l'intégration de la (des) solution(s) proposée(s) à l'environnement et à l'image architecturale de l'immeuble;
- respect des contraintes urbanistiques;
- optimisation inhérente à l'installation des panneaux photovoltaïques;
- exigences relatives aux installations électriques existantes;
- modalités d'exécution des travaux;
- opérations d'entretien et de maintenance des panneaux photovoltaïques;
- sécurité et coordination sécurité;
- installation et organisation de chantier;
- diverses possibilités techniques d'installation de panneaux photovoltaïques;
- démarches administratives: permis nécessaires (avis SIAMU, permis d'urbanisme, modification du permis d'environnement,...) et éventuelles primes de l'IBGE.

Cette étude sommaire ne pourra dépasser les 10 pages A4 + 5 plans et/ou 5 esquisses et 1 planning et devra s'axer sur les principes suivants:

- liste des travaux à réaliser (Gros œuvre / travaux de charpente métallique / techniques spéciales / parachèvements);
- détermination d'un délai de réalisation et élaboration d'un planning PERT/GANTT type Microsoft office projet ou similaire avec les tâches, les durées, les priorités et les points critiques du programme;
- estimation de la puissance unitaire exprimée en Wc/m^2
- estimation de la production électrique totale exprimée en kWh/an
- estimation du coût total HTVA du projet exprimé en €;
- estimation du gain financier attendu exprimé en €/an;
- estimation du retour sur investissement exprimé en années.

Les coûts seront considérés en euros constants.

Les plans et documents suivants seront mis à la disposition des candidats sélectionnés pour procéder à cette étude de cas:

- 5 plans d'architecture;
- 5 plans d'élévations;
- 3 plans - Coupes as-built;
- 1 étude de Performance Energétique;
- 1 certificat PEB;
- 1 FT diverses;
- aperçu des installations techniques.

Des renseignements supplémentaires peuvent être demandés pendant la visite obligatoire des lieux et/ou sur la base des questions à envoyer minimum 6 jours ouvrables avant la date limite pour la présentation des offres.